

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT
Cédric LAPRUN à Bernard UTHURRY
Dominique FOIX à Jean-Jacques DALL'ACQUA
Pierre SERENA à Henriette BONNET
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Marylise GASTON à Jean-Etienne GAILLAT
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Christine CABON suppléante de Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 150623-09-ECO-

REÇU

PARC D'ACTIVITES DES TEMBOUS A OGEU

le 30 JUIN 2015

VENTE D'UN TERRAIN

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

M. UTHURRY précise que M. Paulo DA COSTA, artisan, envisage d'acquérir un terrain sur le Parc d'Activités des Tembous, lotissement Tembous 3, afin de construire un atelier destiné à son activité de peinture.

Les parcelles concernées, cadastrées D 2066 et D 2115 d'une superficie totale de 1 465 m², sont vendues au prix de 11,75 € HT le m², soit 17 213,75 € HT (TVA sur marge de 2 563,75 €), soit 19 977,50 € TTC.

L'acte notarié sera établi par Maître Antoine FABRE.

Où cet exposé,

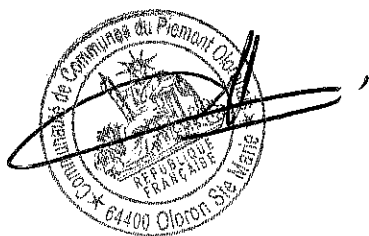
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VEND** à M. Paulo DA COSTA, à titre individuel ou en tant que représentant de toute société civile ou commerciale créée ou à créer, les parcelles de terrain du parc d'activités des Tembous sus indiquées, dans l'objectif d'y implanter une activité professionnelle dans le respect du règlement de lotissement. La vente est conclue pour un montant de 17 213 ,75 € HT, soit 19 977,50 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte (promesse de vente et acte définitif) pour finaliser cette affaire
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15



Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE